



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV

Question écrite n° 22006

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur les projets d'infrastructures ferroviaires dans la région Languedoc-Roussillon et, plus particulièrement, dans le département des Pyrénées-Orientales. En effet, le rapport d'audit sur les grands projets d'infrastructures de transports a retenu comme acquis le tronçon Perpignan - Figueras et comme prioritaire le contournement de Nîmes - Montpellier. Ainsi, le fort intérêt régional de ce projet est reconnu. Cependant, la fédération régionale des travaux publics Languedoc-Roussillon regrette de ne constater aucune référence à la ligne grande vitesse Montpellier - Perpignan. Il lui demande donc de lui préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

S'agissant des infrastructures ferroviaires en Languedoc-Roussillon, il faut rappeler les décisions prises qui ont pour objet d'améliorer notablement les communications de l'arc sud-méditerranéen pour développer les infrastructures de transports, et relier les réseaux à grande vitesse français et espagnol, mais aussi de répondre au développement du fret ferroviaire sur l'axe languedocien et la mise en oeuvre des opérations d'aménagements du reste de l'axe jusqu'à la frontière espagnole. Les premières phases de ce projet sont constituées par la section internationale Perpignan-Figueras. A l'issue d'un appel d'offres effectué au niveau européen, le contrat de concession a été signé le 17 février dernier par les gouvernements français et espagnol avec la société TP Ferro. Compte tenu des engagements du concessionnaire de réaliser l'ouvrage sous soixante mois, la mise en service de ce projet est prévue pour le premier trimestre 2009. Il s'agit également du projet de contournement TGV et fret de Nîmes et Montpellier. L'enquête publique s'est déroulée à la fin de l'année 2003. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) qui s'est tenu le 18 décembre 2003 a demandé la finalisation, avec les collectivités locales, du plan de financement, en vue d'un lancement des travaux dès 2006. La mise en service est prévue au même horizon que la section internationale. Enfin, l'État a demandé à RFF de prendre toutes les dispositions pour que les principaux aménagements de capacité nécessaires sur la ligne classique existante entre Perpignan et Montpellier soient effectifs à l'ouverture de la section internationale afin de répondre à la hausse attendue du trafic sur cette section. S'agissant de la dernière phase de réalisation de la ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan, elle relève d'une autre échéance. Afin de préparer celle-ci de la manière la plus efficace, RFF, maître d'ouvrage des infrastructures ferroviaires, poursuit ses réflexions sur les problématiques de cette ligne et les caractéristiques qui en découlent. L'ensemble des analyses relatives aux infrastructures de transport, est venu confirmer le caractère prioritaire qui s'attachait à la réalisation des projets envisagés sur l'axe languedocien. La décision de création de l'Agence pour le financement des infrastructures de transport doit contribuer à la mise en oeuvre de la réalisation de cette politique ambitieuse d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22006

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5551

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7648